

**- 151,4 milliards €**

Le solde budgétaire de l'État

**- 160,0 milliards €**

Le résultat patrimonial de l'État



## /// Du solde budgétaire au résultat patrimonial

Une amélioration du solde budgétaire qui illustre la résistance de l'activité économique malgré le contexte inflationniste ainsi que la sortie de la crise sanitaire

Le solde budgétaire s'établit à **- 151,4 Md€**, soit une nette amélioration de **19,3 Md€** par rapport à l'exercice 2021 après une amélioration de **7,3 Md€** en 2021.

L'évolution constatée entre 2021 et 2022 s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses nettes (+ 19,4 Md€) compensée par une hausse des recettes fiscales nettes (+ 27,5 Md€) et une variation positive du solde des comptes spéciaux de 5,9 Md€. L'évolution des dépenses en 2022 se caractérise à la fois par un moindre niveau de dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire (en particulier - 31,1 Md€ au titre de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire ») et à l'inverse, par un niveau de dépenses plus élevé au titre de la charge de la dette (+ 13,0 Md€) et du financement d'opérations patrimoniales, qui ont en partie vocation à se déboucler en 2023 *via* les comptes spéciaux. Elle reflète également le soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie, notamment la mesure exceptionnelle « carburant » (+ 8,6 Md€).

La croissance des recettes découle principalement de l'évolution de l'impôt sur les sociétés (+ 15,8 Md€ en lien avec la reprise de l'activité économique) et de l'impôt sur le revenu (+ 10,3 Md€ notamment grâce au dynamisme des salaires et de l'emploi).

**Au total, le déficit public a été réduit à 4,7 % du PIB, en nette amélioration par rapport aux 6,5 % constatés en 2021 et aux 9 % atteints en 2020.**

Un résultat patrimonial 2022 marqué par la crise inflationniste et les mesures de soutien au pouvoir d'achat

Le résultat patrimonial est la différence entre les produits régalien nets et les charges nettes au compte de résultat.

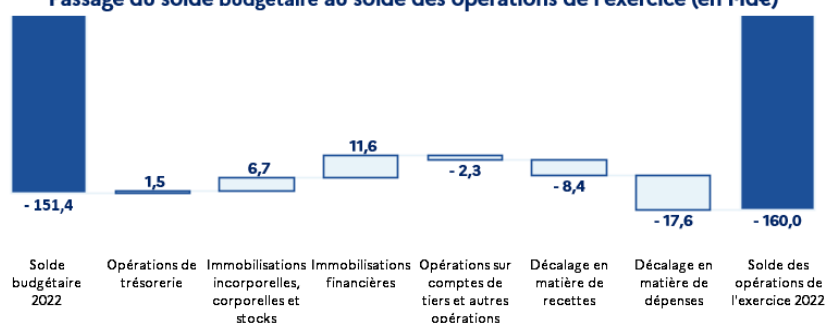
Le résultat patrimonial de l'État s'établit à **- 160,0 Md€**, en baisse de **19,2 Md€** par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par une hausse significative des charges nettes (+ 45,7 Md€). On observe ainsi une hausse des charges financières nettes (+ 25,3 Md€) principalement en raison de l'opération exceptionnelle de reprise de la dette SNCF (10,0 Md€) ainsi que de l'évolution des charges d'indexation dans un contexte inflationniste (+ 15,0 Md€) et une hausse des charges de fonctionnement nettes (+ 18,9 Md€) en premier lieu tirée par la hausse des charges de personnel (+ 5,9 Md€) du fait de l'augmentation du point d'indice et en second lieu par de nouvelles dotations pour provisions (+ 9,1 Md€).

Un passage du solde budgétaire au résultat patrimonial marqué par les mesures de soutien à l'activité économique

Pour l'exercice 2022, le résultat patrimonial s'établit à **- 160,0 Md€**, soit un écart négatif de **8,6 Md€** par rapport au solde budgétaire 2022. Cet écart s'explique comme suit :

- le **maintien d'un effort d'investissement important qui se traduit sur les immobilisations financières** (acquisition d'actions EDF pour 8,0 Md€) et, dans une moindre mesure, sur les immobilisations corporelles ;
- des **décalages entre charges et dépenses**, dont en particulier les dotations nettes de reprises sur provisions pour - 25,8 Md€ et pour - 7,5 Md€ au titre des charges d'indexation des titres indexés ;
- des **décalages entre produits et recettes**, en particulier de moindres recettes futures anticipées notamment au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) pour - 7,4 Md€ en raison du décalage calendaire de leur décision d'attribution.

### Passage du solde budgétaire au solde des opérations de l'exercice (en Md€)



La **comptabilité budgétaire** vise à retracer les dépenses de l'État au moment où elles sont payées, et les recettes au moment où elles sont encaissées.

La **comptabilité patrimoniale** est tenue en droits constatés, c'est-à-dire en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement. Selon sa nature, une dépense budgétaire peut se traduire en comptabilité patrimoniale par une immobilisation (sans impact sur le solde patrimonial) ou une charge (avec impact sur le résultat patrimonial).

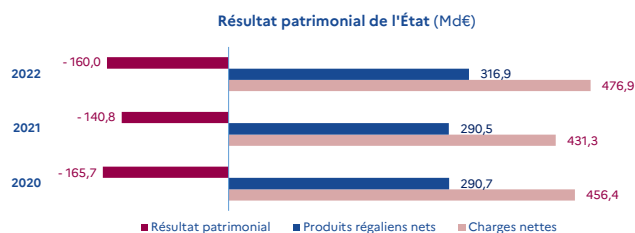
À titre d'exemple, les comptes d'impôt sur les sociétés qui constituent des recettes budgétaires de l'année N, sont comptabilisés en produits au compte de résultat de l'année N+1, au moment du dépôt des déclarations.

## /// Le résultat patrimonial

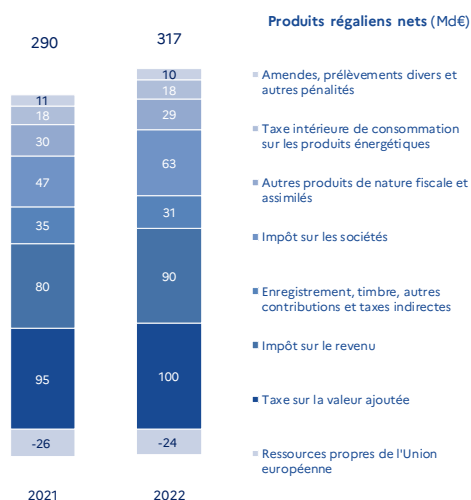
Un résultat patrimonial 2022 principalement affecté par la forte progression des charges nettes, conséquence d'un contexte inflationniste inédit

Le résultat patrimonial de l'État s'établit à -160,0 Md€, en baisse de 19,2 Md€ par rapport à 2021. Cette évolution est essentiellement liée à une **hausse très significative des charges nettes** (+45,7 Md€), plus élevée que celle des produits régaliens nets (+26,4 Md€).

La progression des charges nettes est essentiellement due à la hausse des **charges financières nettes** (+25,3 Md€) et des **charges de fonctionnement nettes** (+18,9 Md€).



Des produits régaliens nets qui progressent sous l'effet combiné du dynamisme de la reprise économique post-crise sanitaire et de la forte inflation



Les produits régaliens nets sont principalement composés des produits fiscaux nets, des amendes et des ressources propres du budget de l'Union européenne.

Les produits régaliens nets s'élèvent à **316,9 Md€ (+26,4 Md€ par rapport à 2021)**. Ceci s'explique par l'évolution des **produits fiscaux nets** (+24,5 Md€) et la diminution de la **contribution française au budget de l'Union européenne** (-2,1 Md€). Les variations les plus significatives de l'exercice 2022 concernent le **produit net de l'impôt sur les sociétés** (+15,9 Md€), en raison du rebond du bénéfice fiscal dégagé par les entreprises en 2021 lié à la reprise économique qui a accru le bénéfice imposable, le **produit net de l'impôt sur le revenu** (+9,4 Md€) porté par le dynamisme de la masse salariale et des dividendes, ainsi que le **produit net de TVA** (+5,0 Md€).

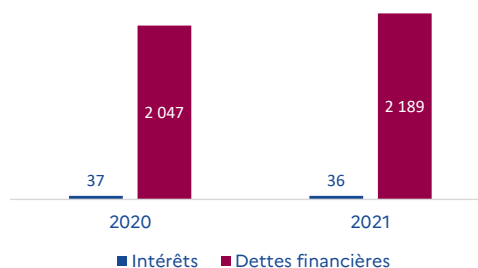
Cette progression des produits fiscaux nets est atténuée par la baisse des **droits d'enregistrement, de timbre et autres contributions et taxes indirectes** (-4,6 Md€) notamment en raison de la réduction de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité dans le cadre du volet fiscal du bouclier tarifaire et la baisse des **autres produits de nature fiscale et assimilés** (-1,6 Md€), principalement du fait de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Des charges financières nettes en progression sous l'effet conjugué de l'inflation et de la seconde reprise par l'État de la dette de SNCF Réseau

Les charges financières nettes correspondent à la différence entre les produits financiers (essentiellement le produit des actifs financiers immobilisés) et les charges financières brutes (principalement les charges d'intérêts des dettes financières de l'État).

En 2022, les **charges financières nettes** s'établissent à **51,2 Md€**. Elles connaissent une augmentation de 25,3 Md€ par rapport à l'exercice 2021, qui s'explique principalement par une **hausse des charges d'indexation de 15,0 Md€** du fait du contexte inflationniste, et par la **comptabilisation en 2022 d'une charge financière de 10,0 Md€** dans le cadre de la **seconde reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État**. Les **charges d'intérêts** s'élèvent à **35,9 Md€**, en diminution de **0,4 Md€** essentiellement du fait de la poursuite de la baisse du taux moyen sur l'encours des obligations assimilables du Trésor (OAT).

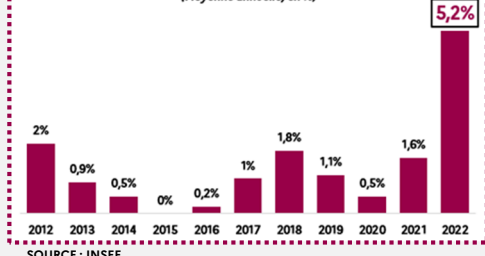
Les intérêts et les dettes financières (Md€)



Afin de soutenir le pouvoir d'achat des Français face à la hausse de l'inflation et lutter contre la crise énergétique, de nombreuses mesures ont été déployées au cours de l'exercice 2022

Contre la hausse des prix, l'État agit

Taux d'inflation en France de 2012 à 2022 (Moyenne annuelle, en %)



Des mesures de soutien pour faire face à la hausse des prix de l'énergie

- Aide exceptionnelle à l'acquisition de carburant : **7,9 Md€**
- Dispositifs de chèques énergie : **1,6 Md€**
- Engagements hors bilan au titre des boucliers tarifaires gaz (**4,2 Md€**) et électricité (**28,5 Md€**) et de l'amortisseur électricité (**3,7 Md€**)

Des mesures de protection du pouvoir d'achat des ménages

- Aide exceptionnelle de rentrée : **1,1 Md€**
- Suppression de la contribution à l'audiovisuel public : **3,6 Md€**
- Revalorisation du point d'indice ayant participé à l'augmentation de **5,9 Md€** des charges de personnel

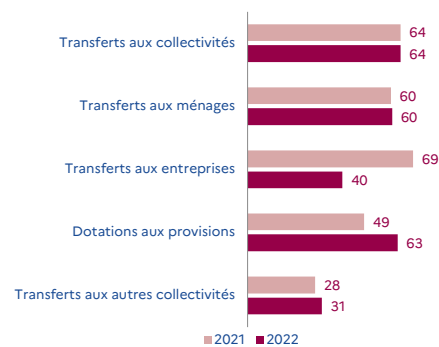
## Une stabilisation des charges d'intervention due en partie à l'extinction progressive des dispositifs d'aide aux entreprises liés à la crise sanitaire

Les charges d'intervention nettes sont les versements motivés par la mission de régulateur économique et social de l'État.

Les charges d'intervention nettes de l'État demeurent relativement stables (+1,4 Md€) en 2022 et s'élèvent à 200,1 Md€.

Cette évolution est essentiellement due à la diminution des transferts aux entreprises (-29,4 Md€) principalement du fait de la mise en extinction des aides exceptionnelles versées aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire, en partie compensée par le retard calendaire de la notification de la tranche 2022 de FRR (-7,4 Md€) et l'augmentation des dotations nettes de reprises aux provisions pour transferts (+16,9 Md€), notamment au titre du service public de l'énergie (+13,6 Md€).

Les principales charges d'intervention (Md€)



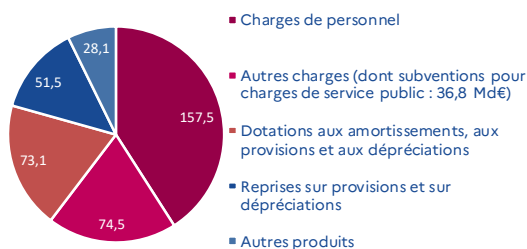
## Une hausse des charges de fonctionnement liée aux mesures prises pour soutenir le pouvoir d'achat dans un contexte inflationniste marqué par la hausse des prix de l'énergie

Les charges de fonctionnement nettes comportent notamment les charges de rémunérations, de pensions, les principaux achats et les variations de stocks.

Les charges de fonctionnement nettes de l'État s'élèvent à 225,6 Md€ en 2022, en hausse de 18,9 Md€ par rapport à 2021. Cette évolution résulte principalement des variations suivantes :

- une progression des **charges de personnel** (+5,9 Md€) en raison notamment des revalorisations du point d'indice dans la fonction publique (+3,5%) et des pensions (+4,0%) décidées dans le cadre des mesures de maintien du pouvoir d'achat face à la hausse généralisée des prix ;
- une hausse des **dotations aux provisions et dépréciations nettes des reprises** de 10,1 Md€ principalement à la suite de de l'entrée de nouveaux litiges à fort enjeu ;
- une progression des **charges de fonctionnement indirect** (+1,3 Md€) sous l'effet du versement d'une dotation de 4 Md€ à l'établissement public France compétences liée aux priorités données à la formation et l'apprentissage.

Charges de fonctionnement nettes (Md€)



## /// Le bilan de l'État

### L'actif de l'État poursuit sa hausse, traduisant le dynamisme de la politique d'investissement de l'État

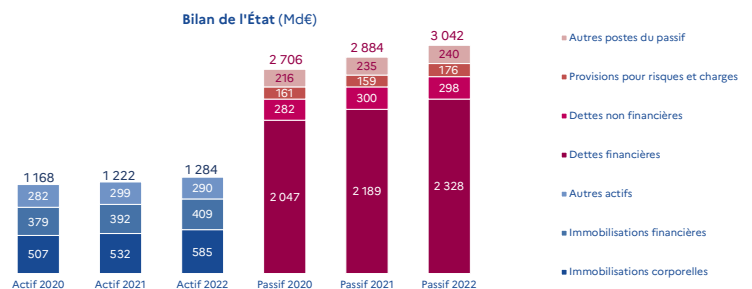
L'actif de l'État est en hausse de 61,8 Md€ par rapport à l'exercice 2021. Cette progression est notamment caractérisée par l'évolution des immobilisations corporelles (+52,9 Md€) et des immobilisations financières (+17,4 Md€).

Le passif de l'État augmente de 158,5 Md€ principalement en raison de la progression des dettes financières (+138,4 Md€).

Ces évolutions de l'actif et du passif conduisent à une **dégradation de la situation nette** de l'État de 96,7 Md€, qui s'établit à -1 757,9 Md€\* en 2022.

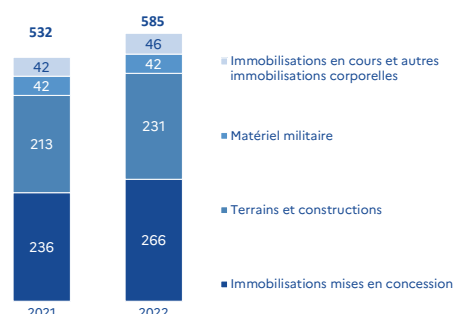
\* dont résultat 2021 en attente d'affectation (-142,1 Md€)

Le bilan présente le patrimoine de l'État au 31 décembre de l'année (exercice sur l'année civile). Il montre ce que l'État possède (actif) et ce qu'il doit à ses différents partenaires (passif).



### Une progression de la valeur des immobilisations corporelles qui se poursuit principalement sous l'effet de la variation à la hausse de l'indice des coûts à la construction

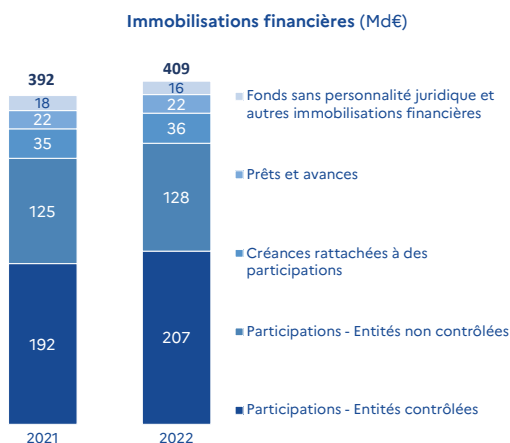
Immobilisations corporelles (Md€)



Les immobilisations corporelles comprennent notamment le parc immobilier, les infrastructures routières et les matériels militaires.

La valeur nette des immobilisations corporelles a augmenté de 52,9 Md€ en 2022. Cette évolution est essentiellement liée à la hausse des indices de réévaluation qui explique, d'une part, la progression de la valeur brute des actifs concédés pour 27,9 Md€, en particulier au titre des actifs concédés autoroutiers (+21,0 Md€), et, d'autre part, celle des infrastructures routières pour 15,6 Md€. Cette progression découle également de la hausse de 4,3 Md€ des immobilisations corporelles en cours.

## Des immobilisations financières reflétant la politique dynamique de l'État actionnaire



Les immobilisations financières sont constituées des participations de l'État dans les établissements publics, dans le capital de sociétés ou d'organismes internationaux, et de prêts et avances octroyés à des États étrangers.

**La valeur nette des immobilisations financières de l'État progresse de 17,4 Md€.** Cette évolution concerne principalement les participations de l'État et s'explique notamment par :

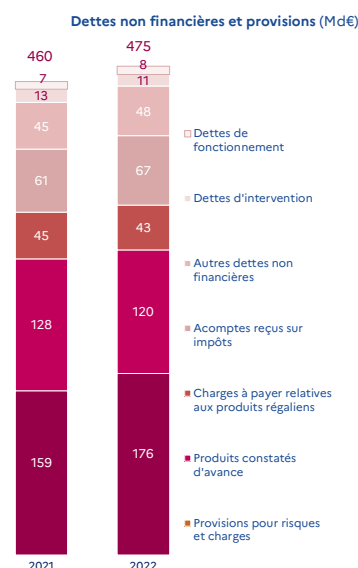
- des opérations d'acquisitions d'actions et d'obligations EDF à hauteur de 8,0 Md€ répartis entre une offre publique d'achat simplifiée initiée à la fin de l'exercice 2022 pour 4,5 Md€, une souscription par l'État à l'augmentation de capital d'EDF au mois de mars 2022 pour 2,7 Md€ et un versement en actions du dividende d'EDF pour 0,8 Md€ ;
- la progression de 6,7 Md€ de l'écart d'équivalence valorisant les résultats des entités contrôlées par l'État telles que SNCF SA (+ 12,9 Md€, en lien avec la reprise de dette de SNCF Réseau de 10,0 Md€) et l'EPIC Bpifrance (+ 2,8 Md€), atténuée par la diminution de celui d'EDF (- 8,6 Md€) en raison d'un exercice marqué par la **crise énergétique**.

## Une diminution des dettes non financières et une hausse importante des provisions dans un contexte de crise énergétique

Les dettes non financières s'inscrivent en légère baisse (- 1,9 Md€) par rapport à l'exercice 2021, en raison notamment des évolutions suivantes :

- les **produits constatés d'avance** diminuent de 8,3 Md€, essentiellement en raison de la baisse du stock de primes sur obligations assimilables du Trésor à étaler (- 7,0 Md€) ;
- les **acomptes reçus au titre de l'impôt sur les sociétés** progressent de 5,9 Md€, principalement sous l'effet du rebond du bénéfice fiscal entre 2020 et 2021 ;
- la suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi le 1<sup>er</sup> janvier 2019 continue d'affecter de façon significative l'évolution des **charges à payer relatives à l'IS** (- 6,4 Md€), tandis que celles relatives à la TVA progressent de 4,3 Md€.

L'augmentation des **provisions pour risques et charges** (+ 16,9 Md€) s'explique notamment par la forte hausse des provisions pour risques au titre des litiges (+ 10,4 Md€), en raison principalement de l'entrée de nouveaux litiges à fort enjeu dans le périmètre de ces provisions.

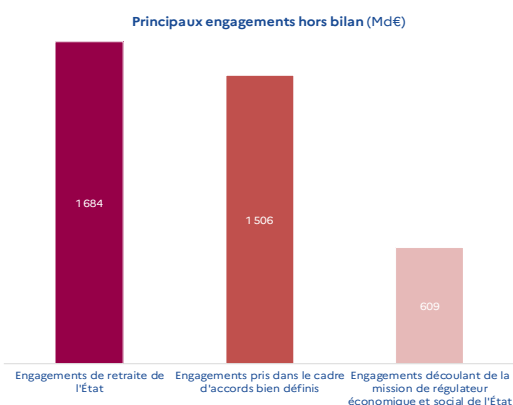


## /// Les engagements hors bilan

Malgré une baisse liée au taux d'actualisation, les engagements hors bilan de l'État restent à un niveau significatif

Le compte général de l'État recense les engagements hors bilan de l'État, qui sont des passifs éventuels, et donc des dépenses futures potentielles pour l'État.

Au 31 décembre 2022, les principaux engagements hors bilan connaissant des variations significatives sont :



- les **engagements de retraite de l'État**, représentant le besoin de financement pluriannuel des régimes des fonctionnaires civils et militaires essentiellement, qui s'élèvent à 1 684,0 Md€, en baisse de 951,3 Md€ à fin 2022. Cette diminution est essentiellement imputable à l'évolution du taux d'actualisation, passant de - 1,37 % en 2021 à + 0,91 % en 2022 ;
- les **engagements pris dans le cadre d'accords bien définis (+ 65,6 Md€)** notamment en raison de la hausse de 49,5 Md€ de l'encours de l'épargne réglementée garantie par l'État (livret A, livret bleu, LDDS, etc.) et de l'augmentation de 23,1 Md€ des engagements au titre des investissements d'avenir et de France 2030, en partie compensée par la baisse de 17,3 Md€ de l'engagement au titre des prêts garantis par l'État (PGE) suite aux remboursements par les entreprises ;
- les **engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État** diminuent en 2022 (- 320,6 Md€), principalement du fait de la baisse de 306,6 Md€ de l'engagement au titre des régimes spéciaux de retraite (SNCF, RATP, etc).

Retrouvez les comptes de l'État sur  
<https://www.budget.gouv.fr/documentation/comptes-de-letat>